



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Introduction :

Située à 15km au sud de Paris, la ville d'Orly compte 21 691 habitants et est au cœur de grands projets structurants qui caractérisent le dynamisme de la ville. Orly est répartie sur 669 ha dont une partie sur l'aéroport.

L'objectif poursuivi par la réforme des rythmes scolaires est de : « permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école ». Afin de répondre à cet objectif dans les meilleures conditions, la ville d'Orly s'est mobilisée et a fait appel aux compétences de ses partenaires que sont l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocation Familiale, les partenaires locaux ainsi que les familles.

La ville d'Orly est depuis toujours soucieuse de la qualité de l'accueil dispensé aux habitants dans les différents services de la commune. Elle se préoccupe des enfants dès leur plus jeune âge et en fait une priorité. Elle souhaite offrir aux familles les conditions optimales pour favoriser le développement harmonieux des enfants, accompagner la construction de relations familiales positives et stimuler l'engagement citoyen.

La ville met en place un Projet Éducatif Territorial pour répondre au besoin des Orlysiens. La population a changé, la tranche d'âge des 0-25 ans représente aujourd'hui 37% de la population orlytienne. Le PEDT est un projet transversal qui s'inscrit dans notre demande de démocratie participative où différents secteurs apporteront leur contribution : la ville, les enseignants, les associations, les usagers et les parents.

SOMMAIRE

I - PRESENTATION GENERALE :

1. Données administratives
2. Mise en œuvre des rythmes scolaires

II – LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) :

1. Objectifs du PEDT
2. Durée du PEDT
3. Périmètre du PEDT
4. Public concerné par le PEDT
5. Organisation de la semaine
6. Les temps d'activités périscolaires

III – PILOTAGE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE :

1. Comité de pilotage du PEDT
2. Coordination du PEDT

IV – EVALUATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE :

1. Éléments prévus dans le bilan/évaluation du PEDT
2. Outils de l'évaluation

V - ANNEXES

I – PRESENTATION GENERALE

1 - Données administratives :

Collectivité territoriale porteur du projet : La ville d'Orly

Date de présentation du projet : 28 janvier 2014

Nom du correspondant : Pour Christine JANODET, maire d'Orly, Monsieur Jérôme GOURGOUSSE

Fonction : Directeur Général Adjoint des Services

Adresse : 7, avenue Adrien Raynal – 94311 ORLY cedex

Téléphone : 01 48 90 21 54

Adresse électronique : jerome.gourgousse@mairie-orly.fr

2 - Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Orly :

L'objectif avancé de la réforme est d'alléger la semaine d'école pour mieux s'adapter aux rythmes biologiques de l'enfant.

Pour mettre en œuvre la réforme, la Ville d'Orly a souhaité, dès l'annonce du gouvernement en mai 2012, mettre au cœur de sa démarche la concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, le personnel d'animation et tous les acteurs concernés. Cette première phase a abouti au choix, en mars 2013, de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

Cette première phase a été suivie d'un questionnaire en direction des familles afin d'obtenir leur opinion et de permettre d'évaluer les besoins et difficultés des familles : **annexe 1**.

Plus de 65% des familles ont répondu à ce questionnaire. Leur choix s'est porté sur le mercredi matin : **annexe 2**.

Ce choix s'est centré sur la demande de tous les acteurs de permettre d'alléger les rythmes scolaires et de respecter au mieux les rythmes de vie de l'enfant en tenant compte des préoccupations des parents et les exigences des enseignants, dans une adéquation avec les capacités humaines et les moyens financiers pouvant être mobilisés par la commune.

II – LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

1– Objectifs :

a – objectifs généraux

L'article 29 de la convention internationale des droits de l'enfant convient que l'Éducation de l'enfant doit viser à :

- a) *Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités ;*
- b) *Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;*
- c) *Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;*
- d) *Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;*
- e) *Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.*

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des classes est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale.

Il est important, en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture, de proposer une organisation du temps libre propre à favoriser leur développement harmonieux.

Le désir de connaître et d'être ensemble peut s'organiser autour d'activités culturelles, sportives et ludiques, menées dans le cadre des différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Ces loisirs éducatifs peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à leur réussite scolaire.

b – objectifs municipaux :

Les valeurs essentielles de l'action municipale en matière d'éducation, privilégiant les principes républicains d'égalité, de laïcité, de mixité et de citoyenneté, sont les suivantes :

• **L'ÉGALITÉ** : Favoriser la justice sociale, l'équité et l'égalité, pour que chacun trouve sa place, accède à la connaissance et s'épanouisse, dans une société démocratique et de progrès. L'équité doit permettre l'accès aux activités à l'ensemble des Orlysiens et en particulier, des plus démunis, les plus exclus.

♦ Objectifs stratégiques :

- Favoriser l'égalité des chances
- Assurer une continuité éducative sur l'ensemble du territoire communal
- Garantir l'équité, l'accessibilité et la qualité de l'offre d'activité sur l'ensemble du territoire

◆ Objectifs opérationnels :

- Garantir un égal accès aux savoirs en proposant une offre éducative équilibrée selon les territoires
- Améliorer l'information des familles, des enfants et des jeunes sur l'offre éducative
- Veiller à l'accessibilité des familles à leurs droits, aux services et à l'ensemble des ressources locales
- Accompagner les enfants et les familles en difficulté (sociale, scolaire...)
- Favoriser l'accessibilité des activités aux personnes handicapées.

• **LA CITOYENNETÉ :** Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et favoriser le mieux vivre ensemble. Informer et responsabiliser les enfants et les jeunes sur leurs droits et devoirs. Accompagner l'enfant et le jeune vers une citoyenneté active et participative pour qu'ils deviennent acteur de leur devenir. L'inciter à agir positivement sur le monde qui l'entoure. Permettre à l'enfant de construire son autonomie et d'acquérir son émancipation progressivement.

◆ Objectifs stratégiques :

- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté
- Favoriser le mieux vivre ensemble

◆ Objectifs opérationnels :

- Amener l'enfant et le jeune vers une citoyenneté active et participative pour qu'ils deviennent maîtres de leur devenir
- Favoriser la découverte de soi et des autres au travers de la vie en collectivité
- Informer et responsabiliser les enfants et les jeunes sur leurs droits et devoirs
- Favoriser la participation citoyenne des enfants et des jeunes
- Mettre en œuvre et faire vivre les lieux de débat, les instances de concertation en s'appuyant sur la population et les partenaires institutionnels et associatifs
- Favoriser la participation citoyenne en associant les habitants (enfants, jeunes, parents) aux réflexions et aux choix concernant les actions menées ou à mener
- Développer les actions en tenant compte des besoins et des attentes des familles, des enfants et des jeunes
- Favoriser l'ensemble des mixités (mixité sociale, filles/garçons, générations...)
- Préparer les enfants et les jeunes à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie
- Favoriser l'intégration de l'enfant dans sa ville en lui faisant découvrir et utiliser ses infrastructures et équipements culturels et sportifs
- Permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles de s'approprier, de mesurer et de prendre en compte les enjeux du développement durable
- Développer les activités pédagogiques liées à l'environnement
- Promouvoir les actions de socialisation
- Promouvoir les actions de solidarité.

• **LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE** : Considérer l'éducation des enfants et des jeunes comme une responsabilité commune. Prendre en compte la complémentarité de l'ensemble des partenaires éducatifs pour optimiser leurs actions en direction des publics. Mettre en œuvre des actions qui accompagnent l'enfant, l'adolescent tout au long de sa journée et de son année. Créer un parcours éducatif sur plusieurs années, considérant l'enfant dans sa globalité et ayant pour fil conducteur les valeurs éducatives de la ville d'Orly.

◆ Objectifs stratégiques :

- Considérer l'enfant dans sa globalité
- Développer l'éducation partagée, associer les parents à la définition et à l'élaboration des actions éducatives
- Élaborer et faire évoluer collectivement le Projet Éducatif Territorial (élus, parents, institutions, associations)

◆ Objectifs opérationnels :

- Créer les conditions (temps, lieux, supports) de mise en œuvre d'une coéducation
- Développer le partenariat, le travail en réseau et la coordination entre acteurs éducatifs
- Évaluation régulière de l'ensemble des actions
- Assurer les conditions d'une information partagée
- Envisager l'organisation des différents temps de l'enfant en privilégiant la cohérence, la complémentarité et la continuité.

• **L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT** : Permettre à tous d'acquérir une culture personnelle riche. L'ensemble des actions éducatives doit être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents qui contribueront à son enrichissement personnel et favoriseront sa réussite scolaire.

◆ Objectifs stratégiques :

- Situer l'enfant comme acteur au cœur du PEDT
- Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Respecter le bien-être des enfants et des jeunes
- Favoriser l'accès à l'autonomie
- Développer l'accès à toutes les formes d'expression
- Encourager les pratiques physiques et sportives

◆ Objectifs opérationnels :

- Adapter les temps éducatifs au rythme des enfants
- Accompagner le bien-être moral et le suivi sanitaire des enfants
- Favoriser l'accès à la diversité des pratiques culturelles et sportives
- Diversifier les animations et les loisirs socioéducatifs
- Favoriser les projets artistiques et les pratiques culturelles sur l'ensemble du territoire de la commune
- Favoriser les actions de prévention en matière de santé.

• **LIEN AVEC LE PROJET D'ÉCOLE** : Les projets d'école reprennent les 3 axes académiques ainsi que 3 axes émanant de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), comme suit :

- **Réussite** : entrée de l'école dans l'ère du numérique,
 - ✓ Mettre le numérique au service des apprentissages fondamentaux
 - ✓ Développer les liens entre la culture, l'écriture et les outils informatiques (TNI, classe mobile)
- **Équité** : développement de la coopération avec les parents,
 - ✓ Permettre aux familles de participer à la vie de l'école (utilisation des compétences de chacun des parents volontaires)
 - ✓ Prévenir les incivilités, la violence et la « micro violence »
- **Solidarité** : mise en place de parcours culturels
 - ✓ Favoriser l'ouverture culturelle
 - ✓ Favoriser l'équité des apports culturels pour chaque élève
 - ✓ Acquérir une capacité d'expression et de création en appui sur les pratiques artistiques (théâtre, danse, cirque...)

2 - Durée du PEDT :

La volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans : de septembre 2014 à septembre 2017.

3- Périmètre du PEDT :

Territoire concerné : La ville d'Orly

Ses atouts :

Le premier atout de la ville d'Orly est l'implantation importante de structures culturelles, artistiques, sportives qui permettent d'offrir des activités diversifiées.

Elle dispose par ailleurs d'un nombre important de structures de loisirs, pour beaucoup nouvelles ou rénovées, qui permettent d'accueillir les enfants dans des lieux adaptés aux activités périscolaires. (**Mettre en annexe la liste des structures**).

En outre, les structures de loisirs sont à proximité des écoles ce qui les rend accessibles à tous. Des activités périscolaires peuvent ainsi être organisées en dehors des écoles.

Par ailleurs, la municipalité s'est déjà engagée, **depuis deux ans**, dans une démarche d'amélioration des activités proposées au cours de la pause méridienne en la considérant comme un véritable temps éducatif. À ce titre, elle a notamment commencé à travailler à la définition d'actions pouvant être mise en œuvre à destination des enfants pendant cette période.

Ses inconvénients :

L'inconvénient majeur est l'accès difficile à certaines structures pour certains enfants du territoire. En effet, quelques structures (ex. école des arts et maisons de l'enfance) sont situées géographiquement à chacune des extrémités de la commune ce qui ne permet pas, compte

tenu de l'étendue du territoire, des déplacements sans l'organisation de transports spécifiques très coûteux. Pour remédier à cette difficulté, la municipalité envisage de rendre accessibles les activités qui y sont d'ordinaire proposées en les exportant, dans toute la mesure du possible, au sein des écoles.

Un quartier de la ville est très éloigné des structures disponibles. À ce titre, la municipalité s'est rapprochée de la société Air France qui va lui mettre à disposition des locaux adaptés à l'organisation d'activités.

4 – Public concerné :

Nombre d'enfants potentiellement concernés : 3 087 enfants à la rentrée 2014

Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés : 16 établissements publics

Etablissements publics niveau maternelle : 6

- Jean Moulin
- Noyer-Grenot
- Romain Rolland
- Joliot-Curie
- Marcel Cachin
- Paul Éluard

Etablissements publics niveau élémentaire : 10

- Cité Jardins
- Jean Moulin
- Centre
- Romain Rolland A
- Romain Rolland B
- Joliot-Curie
- Marcel Cachin A
- Marcel Cachin B
- Paul Éluard A
- Paul Éluard B

Liste des écoles : **annexe 4.**

5 – Organisation de la semaine :

a - périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT :

Le projet couvre l'ensemble des temps scolaires, péri et extra scolaires. Conformément aux dispositions du décret d'application de la réforme des rythmes scolaires, la ville d'Orly met en place une semaine scolaire de 4 jours et demi : **annexe 5.**

En effet, le gouvernement a souhaité assouplir la réforme des rythmes scolaires notamment en permettant aux communes de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi, dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité (décret n°2014-457 du 7 mai 2014).

Afin de permettre l'accès aux différents lieux d'activité qui ne peuvent accueillir l'ensemble des enfants de la commune sur une même période, la municipalité a fait le choix, en lien avec les différents acteurs, de diviser les écoles de la ville en deux secteurs et de proposer des activités sur un après-midi pour chacun des secteurs : le mardi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30. La ville d'Orly a également choisi d'équilibrer les deux secteurs : **annexe 6.**

L'un des nombreux objectifs de la Ville est d'offrir à la population un service cohérent et bien articulé, et de veiller à l'harmonisation de l'offre en matière d'accueil périscolaire (accueil du matin, pause méridienne, Temps d'Activités Périscolaires, étude, accueil du soir) ainsi qu'en matière extrascolaire (Accueils de Loisirs Sans Hébergement).

b - accueil périscolaire

Ce sont les lieux d'éducation et de socialisation situés à l'articulation des différents lieux de vie (famille, école, loisirs).

Tous les personnels encadrant ces temps partagent les mêmes objectifs éducatifs :

- Favoriser l'autonomie progressive des enfants
- Développer le respect de la vie collective, la convivialité et le sens du partage
- Assurer la transition entre le temps scolaire et périscolaire dans le respect du rythme de l'enfant.

Ils permettent de :

- Répondre aux besoins physiologiques et psychologiques des enfants dans le respect du rythme de chacun : besoin de jouer, de se poser, de ne rien faire, d'autonomie, de partager, de se détendre...
- Favoriser les temps d'échange et de communication avec les familles et assurer le lien avec l'école
- Permettre aux enfants la découverte du monde qui les entoure
- Favoriser leur épanouissement personnel et culturel
- Apprendre à vivre en citoyen dans les différents lieux de vie
- Répondre à un besoin de garde des enfants dont les parents ne sont pas disponibles avant et après l'école.

Les trajets à partir de l'école sont encadrés par un binôme d'animateur et sont réduits. Les locaux utilisés pour les activités périscolaires et la pause méridienne sont les espaces à usage partagé de l'école tels que la bibliothèque, salle informatique, dortoirs...

Les espaces couverts de proximité comme les gymnases ou les terrains de sport sont également mis à disposition.

• **L'accueil du matin**, qui est destiné, sur dérogation, à répondre aux besoins des parents qui travaillent, est organisé tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h30. Cette période permet d'être à l'écoute des besoins spécifiques à ce moment de la journée : se réveiller doucement, se poser au calme pour commencer tranquillement la journée, jouer avec les copains, tout seul ou avec les animateurs. Il concerne toutes les écoles maternelles ainsi que les écoles élémentaires. Sur chaque site, des locaux adaptés sont prévus pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Coût pour les familles : tarification au quotient familial.

Les inscriptions se font au mois de septembre pour toute l'année scolaire sur présentation d'une attestation de l'employeur.

• **La pause méridienne** est prévue tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30. Ce moment garantit les conditions des temps de pause, de déjeuner convivial et de partage : prendre le temps de déjeuner, discuter, se retrouver avec ses amis pour partager un temps agréable. La pause méridienne permet également de renforcer l'autonomie des enfants dans la prise du repas (ils apprennent à se servir, à manger, à desservir...). Une transition qui les met dans les meilleures conditions pour entamer leur après-midi scolaire. Elle s'organise autour d'un repas qui est pris au réfectoire des écoles. Elle concerne toutes les écoles maternelles ainsi que les écoles élémentaires.

Coût pour les familles : tarification au quotient familial.

Les inscriptions se font au mois de septembre pour toute l'année scolaire.

• **L'accueil du soir se déroule** tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- pour les élémentaires : étude de 16h30 à 18h00
- pour les maternelles : activités périscolaires de 16h30 à 19h00

précédés d'un petit moment de détente avec le goûter.

Sur dérogation, pour les parents qui travaillent, l'accueil du soir peut être prolongé jusqu'à 19 heures pour les élémentaires. Cet accueil vise à assurer l'encadrement des enfants et à leur permettre de se construire au travers d'activités et dans le respect des règles de vie en collectivité. Il fournit des occupations aux enfants dans l'attente de l'arrivée des parents.

Coût pour les familles : tarification au quotient familial.

Les inscriptions se font au mois de septembre pour toute l'année scolaire.

• **Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) (cf. page 12)**

c - accueil extrascolaire

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) organisent des activités ludiques et conviviales, les mercredis et pendant les vacances scolaires, pour permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps libre. L'imaginaire et la découverte rythmeront leurs journées et leurs sorties.

La ville d'Orly dispose de 6 ALSH maternels et également de 5 ALSH élémentaires :

ALSH maternels :

- Jean Moulin
- Noyer Grenot
- Andrée Chedid (Pierre au prêtre)
- Les explorateurs
- Marcel Cachin
- Paul Éluard

ALSH élémentaires :

- Les Étoiles (Louis Bonin)
- Andrée Chedid (Pierre au prêtre)
- Joliot Curie
- Adrienne Bolland (Aviateurs)
- Maison de l'enfance

Ces ALSH proposent aux enfants un panel d'activités pour qu'ils puissent s'épanouir davantage. Ils permettent le développement harmonieux des enfants, le vivre ensemble, la possibilité de s'amuser dans plus d'espace et les emmener, notamment, à progresser dans leur autonomie.

Au sein des ALSH, nous pouvons recenser 3 types d'activités :

- Les sorties à la journée : parc d'attraction, zoo, musée...
- Les sorties à la demi-journée : piscine, bowling, patinoire, cinéma...
- Les activités sur place : ateliers sportifs, manuels, ludiques...

6 – Les temps d'activités périscolaires (TAP) :

Les TAP sont organisés tous les mardis ou jeudis après-midi (selon le secteur) de 13h30 à 16h30. Il s'agit de temps d'activités organisé et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives... Une attention particulière est portée au respect des rythmes de l'enfant : il est reconnu comme essentiel de veiller à ce que chaque enfant effectue les activités selon son rythme biologique. Il peut ainsi choisir à un moment donné de ne pas participer à une activité et plutôt privilégier un temps de repos.

Le mardi après-midi pour les écoles :

- Jean Moulin
- Ecole du Centre
- Joliot-Curie
- Paul Eluard (maternelle)
- Paul Eluard A et B

Le jeudi après-midi pour les écoles :

- Cité jardins
- Noyer Grenot
- Romain Rolland (maternelle)
- Romain Rolland A et B
- Marcel Cachin (maternelle)
- Marcel Cachin A et B

a - Enjeux et objectifs éducatifs poursuivis et moyens mis en œuvre :

LES ENJEUX	LES OBJECTIFS	LES MOYENS
Contribuer à la réussite scolaire de tous par des actions complémentaires à celles des parents et de l'école	Favoriser l'accès de tous aux savoirs, aux loisirs, au sport, à la culture. Favoriser la complémentarité des actions entre la commune et l'école. Améliorer l'organisation des temps scolaires et périscolaires en respectant les rythmes des enfants	Une offre d'activités très diversifiée et accessible. Coopération et échanges entre les différents acteurs.
Continuité et cohérence entre les temps éducatifs	Assurer une continuité dans les attentes des partenaires sur les enfants. Assurer les repères des enfants pour chacune des périodes de la journée et de la semaine. Favoriser l'accueil et la relation aux familles	Assurer les transmissions quotidiennes. Rationaliser au mieux la semaine de l'enfant.
Contribuer à la collaboration des différents acteurs.	Améliorer la connaissance mutuelle entre les acteurs. Permettre le respect mutuel des différents intervenants. Promouvoir l'apprentissage du « vivre ensemble ».	Organiser des groupes de travail et comités de pilotage. Participation partenariale à des activités ciblées. Harmoniser les règlements scolaires et d'accueils de loisirs.
Contribuer au bien-être des enfants	Permettre aux enfants d'acquérir de bonnes habitudes d'hygiène de vie. Favoriser l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques. Renforcer l'éducation à la responsabilité face au risque.	Proposer des activités qui permettent l'acquisition des notions Développer des activités qui favorisent la mobilité, l'autonomie, l'apprentissage. Permettre la découverte des différentes formes de pratiques physiques et sportives.

b - Domaines d'activités des ateliers proposés lors des TAP :

Les activités périscolaires (TAP) mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

En effet, le PEDT doit « favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique, son épanouissement et de son implication dans la vie en collectivité ». Les activités du PEDT doivent être cohérentes et complémentaires entre elles mais aussi avec le projet d'école. Elles doivent « être organisées de façon à être accessibles à tous ».

À Orly, la Municipalité organise, en concertation avec les acteurs locaux, des ateliers regroupés par cycles permettant aux enfants de s'initier et de découvrir des activités regroupées en thématiques tout au long de l'année :

- **La culture et les arts** : une dimension regroupant de nouvelles activités à découvrir avec des initiations au théâtre, à la musique, à la danse ou à la sculpture, activités culinaires, calligraphie ou light-painting ;
- **Les activités physiques** : parcours de motricité, pratiques de l'esprit d'équipe, initiations et découvertes de l'athlétisme et jeux collectifs, du roller ;
- **Les sciences et découvertes** : activités ludiques de préventions et de découverte sur le tri, le développement durable, la nature, atelier sur les cinq sens ;
- **Les activités éducatives et ludiques** : animations socioculturelles sur le mélange des activités manuelles et illustrations de contes, fabrication de jeux et jouets, pratique des jeux de société et de stratégie.

c - Inscriptions aux activités :

Les inscriptions se feront :

- En juin pour la période de septembre 2014 à décembre 2014
- En novembre pour la période de janvier 2015 à juin 2015

Fiche d'inscription aux TAP : **annexe 7**.

Les enfants participeront à deux activités par après-midi. Les activités proposées changeront au lendemain des différentes vacances scolaires, afin de permettre aux enfants de profiter durant l'année d'un maximum d'activités proposées : **annexe 8**.

Coût pour les familles : les activités au sein des TAP sont entièrement gratuites, au moins la première année.

d - Ressources mobilisées pour la mise en œuvre des TAP :

La Ville d'Orly s'engage à mettre en place une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Pour ce faire, elle a fait appel à divers équipements, partenaires et intervenants :

Inventaire des équipements :

- Centre culturel
- Médiathèque
- Ecole des arts
- Ludothèque
- Maison de l'enfance
- Les équipements sportifs
- Structures de loisirs (accueils de loisirs sans hébergement)
- Eventuellement des salles dans les établissements scolaires et des salles de classe des écoles

Inventaire des partenaires :

- Association du Centre Culturel communal d'Orly, qui a pour objectif de promouvoir la création et la diffusion culturelle en direction des orlysiens et mener des actions de médiation avec des partenaires associatifs, institutionnels et municipaux.
- Avenir Sportif d'Orly, qui vise à promouvoir le sport pour tous dans une optique favorisant, pour le jeune public, les notions de citoyenneté.
- Le tissu associatif de la ville d'Orly
- Des enseignants de la ville d'Orly

III – PILOTAGE DU PROJET

1 - comité de pilotage :

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au sein de la ville d'Orly a été confiée à un Comité de pilotage créée lors d'une réunion du 8 novembre 2013. Il a été mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et à l'aboutissement des objectifs fixés ensemble et coordonner les actions multi partenariales sur le terrain : enseignants, élus, animateurs, parents d'élèves. Son objectif est également de veiller au respect et à la mise en application des recommandations de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Le Comité de pilotage est composé à parité de :

- 10 membres de la municipalité
- 10 enseignants (1 par école ou groupe scolaire)
- 10 représentants des parents d'élève (1 par école ou groupe scolaire)

Le Comité de pilotage est présidé par la maire ou son représentant. Il a pour rôle de cadrer les objectifs poursuivis, de synthétiser toutes les avancées du projet et donc de finaliser le projet.

Fréquence du Comité de Pilotage : Une réunion mensuelle du comité de pilotage (hors vacances scolaires d'été) est organisée afin de tenir compte des remarques et des projets formulés.

2 - coordination du projet :

Coordination du projet assuré par : M. Jérôme GOURGOUSSE

Fonction : Directeur Général Adjoint des Services

Adresse : 7, avenue Adrien Raynal – 94311 ORLY

Téléphone : 01 48 90 21 54

Adresse électronique : jerome.gourgousse@mairie-orly.fr

Le coordinateur du projet, a pour missions de :

- Conduire le projet éducatif et mettre en cohérence l'ensemble des actions
- Assurer l'évaluation du projet et participer à l'élaboration de projets nouveaux
- Repérer et mobiliser les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels
- Proposer une méthode de travail
- Garantir une communication étendue et une mise en valeur des actions entreprises.

IV – EVALUATION DU PEDT

1- éléments prévus dans le bilan/évaluation du PEDT :

	LES OBJECTIFS POURSUIVIS	LES INDICATEURS
L'ORGANISATION DU PEDT	- La cohérence et la participation des acteurs dans l'écriture du PEDT	- L'organisation de l'écriture du PEDT. - La prise en compte de l'ensemble des acteurs dans l'écriture du PEDT. - Nombre de réunions du comité de pilotage - Nombre de temps de concertation des acteurs - Nombre d'acteurs ayant participé à l'écriture du PEDT
	- La continuité et la cohérence entre les temps éducatifs	- L'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue.
	- La coopération et l'échange entre les différents acteurs	- Le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs. - L'implication des parents dans la mise en œuvre du PEDT. - Le renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif.
LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)	- La diversité des activités	- Le nombre d'activités proposées et les suivies dans chaque domaine.
	- La qualité des activités	- Des activités qui proposent un projet qui se construit en tenant compte du territoire en lien avec les projets d'école.
	- L'enrichissement des activités	- La participation d'intervenants ponctuels et des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global.
LA SATISFACTION DES ACTEURS ÉDUCATIFS AINSI QUE DES ENFANTS	- Le baromètre de la réussite scolaire	- Des résultats scolaires plus satisfaisants, les enfants plus sereins, calmes et performants.
	- La participation des enfants	- L'assiduité des enfants aux activités et l'évolution du nombre de leur participation.
	- L'implication des enfants dans les activités	- Le ressenti des enfants, des parents (des questionnaires d'étapes seront remis afin d'évaluer leur sentiment) ainsi que celui des encadrants.

2 - outils de l'évaluation :

Afin de mener convenablement la réforme des rythmes scolaires, dont l'intérêt principal est celui des enfants, la ville d'Orly a pris l'initiative d'évaluer le PEDT à travers des outils d'évaluation spécifiques.

Elle a entrepris de mettre en place divers moyens d'évaluation :

- Des questionnaires de satisfaction seront fournis aux enfants (à la fin des activités au sein des TAP) et aux parents : ces questionnaires permettront d'améliorer les services proposés aux enfants ainsi qu'aux parents afin de mieux cerner leurs attentes.
- Des fiches d'évaluation des projets d'animation seront transmises afin de s'assurer que les projets d'animation sont bien en lien avec les objectifs éducatifs et de vérifier notamment que les enfants sont réellement impliqués dans les activités (assiduité, régularité...).
- Des projets et fiches actions seront proposées par les animateurs décrivant ainsi le contenu de leurs activités. Cela permettra à tous de prendre connaissance des objectifs spécifiques de l'ensemble des activités proposées.
- Des réunions du comité de pilotage seront organisées afin de suivre la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et permettra donc de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du PEDT.
- L'observation des comportements des enfants est capitale car cette information permettra de savoir si la ville d'Orly a rempli l'un de ses objectifs fondamentaux : mettre en place une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.

V – ANNEXES

ENSEMBLE, PREPARONS LA RENTREE 2014

Madame, Monsieur,

A la rentrée 2014, avec la réforme des rythmes, la journée de votre enfant à l'école sera allégée. La Ville d'Orly a souhaité, dès mai 2012, mettre au cœur de sa démarche la concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, le personnel d'animation et tous les acteurs concernés. Cette première phase a abouti au choix, décidé ensemble, en mars 2013, de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

Pourquoi ce questionnaire ? La réunion de concertation du 14 octobre a fait émerger vos préoccupations : quelle journée, quelle semaine, quel choix pour la demi-journée supplémentaire, la localisation, la nature et la qualité des activités, les personnels et moyens nécessaires à la réussite de la semaine des petits Orlysiens.

Comment y répondre ensemble au mieux dans l'intérêt de l'enfant ? Il s'agit de prendre en compte les réalités concrètes des enfants et des familles et de garantir l'égalité de traitement entre tous les petits Orlysiens. Ce questionnaire va permettre de mieux cerner vos préoccupations et vos souhaits, sachant que toutes les données sont non nominatives afin de préserver la confidentialité. **Si vous avez plusieurs enfants scolarisés, merci de remplir un questionnaire par enfant.**

Quelles suites de la concertation ? Un comité de pilotage a été mis en place avec des représentants des enseignants, des parents d'élèves, des représentants de la Ville d'Orly, à parité qui s'est réuni le 8 novembre. Des groupes thématiques se sont constitués, 5 réunions par groupe scolaires sont programmées.* Ce questionnaire sera un guide utile pour que la concertation aboutisse à un choix décidé collectivement, dans l'intérêt des enfants d'Orly.

Comptant sur votre participation et vous en remerciant par avance,

Cordialement

Les membres du comité de pilotage

* Rappel des réunions par groupes scolaires

18 novembre	18h30-20h	Groupe scolaire Paul Eluard - Réfectoire élémentaire A	Retour du questionnaire à l'enseignant le 22 novembre 2013
19 novembre	18h30-20h	Groupe scolaire Marcel Cachin – Salle de motricité bâtiment 1 école maternelle	Retour du questionnaire à l'enseignant le 25 novembre 2013
25 novembre	18h30-20h	Groupe scolaire Romain Rolland et Noyer Grenot – Forum Andrée Chédid	Retour du questionnaire à l'enseignant le 29 novembre 2013
26 novembre	18h30-20h	Groupe scolaire Joliot Curie – Salle de motricité bâtiment F. Joliot Curie	Retour du questionnaire à l'enseignant le 2 décembre 2013
28 novembre	18h30-20h	Groupe scolaire Jean Moulin, Centre et Baudelaire – Préau école élémentaire Jean Moulin	Retour du questionnaire à l'enseignant le 3 décembre 2013

I. Que fait votre enfant aujourd'hui (rentrée 2013-2014) ?

- Votre enfant pratique-t-il des activités hors temps scolaire et accueil de loisirs : **sportives, artistiques ou autres** ? OUI NON
 - Si oui, avec qui (associations, clubs,...)?
.....
 - Si oui, à quel moment ?
 - le mercredi matin ? OUI
 - le mercredi après-midi ? OUI
 - le samedi matin ? OUI
 - le samedi après-midi ? OUI
 - les autres jours, après l'école ? OUI

II. Quelle semaine et quelle journée pour votre enfant demain (2014-2015) ?

- La journée scolaire sera allégée, des activités seront proposées par la municipalité. A quel moment de la journée placer ces activités selon vous ?
 - À quel moment ?
 - En début d'après-midi ?
 - En fin d'après-midi ?
- Quelle est votre préférence pour la demi-journée de classe ?
 - Mercredi Samedi Ne se prononce pas
- Dans l'hypothèse où la demi-journée de classe se tiendrait le mercredi matin :
 - Votre enfant fréquentera-t-il l'accueil de loisirs du matin ?
 - OUI NON Ne se prononce pas
 - Votre enfant fréquentera-t-il l'accueil de loisirs l'après-midi ?
 - OUI NON Ne se prononce pas

ENSEMBLE, PRÉPARONS LA RENTRÉE 2014

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir participé à la concertation lancée par la Ville d'Orly le 14 octobre dernier, afin de préparer avec vous la rentrée 2014 qui verra la journée de classe allégée pour nos élèves. 8 réunions se sont tenues, dont une dans chacun des cinq groupes scolaires, ce qui a permis d'engager le dialogue avec plus de 300 participants, qu'ils soient parents, enseignants, animateurs, membres du mouvement associatif...

Un questionnaire a été remis à l'ensemble des enfants scolarisés par la ville et plus de 65% des parents concernés par la réforme ont répondu, ce qui marque notre volonté commune de mettre en place une organisation qui corresponde le mieux à l'intérêt de nos enfants.

Vous voudrez bien trouver les résultats du questionnaire.

Année scolaire 2013/2014	2 944 enfants scolarisés
Année scolaire 2014/2015	80 pré-inscrits en maternelle
Qui a répondu ?	1 908 enfants + 80 pré-inscrits donc 1 988 réponses, soit 65,74%
D'où proviennent les réponses ?	674 réponses en maternelle et 1 314 réponses en élémentaire

“ Que fait votre enfant aujourd'hui rentrée 2014 ? ”

- Votre enfant pratique-t-il des activités hors temps scolaires et accueil de loisirs : **sportives, artistiques ou autres ?**

OUI	55,50%
NON	44,50%

- Si oui, à quel moment ? (réponses multiples)

le mercredi matin	28,4%
le mercredi après-midi	55,10%
le samedi matin	33,40%
le samedi après-midi	20,30%
les autres jours, après l'école	40,70%

“ Quelle semaine et quelle journée pour votre enfant demain (2014/2015) ? ”

- La journée scolaire sera allégée, des activités seront proposées par la municipalité.
A quel moment de la journée placer ces activités selon vous ?

En début d'après-midi	48,70%
En fin d'après-midi	51,30%

- Quelle est votre préférence pour la demi-journée de classe ?

Mercredi	71,00%
Samedi	14,00%
Ne se prononce pas	15,00%

- Dans l'hypothèse où la demi-journée de classe se tiendrait le mercredi matin :

- Votre enfant fréquentera-t-il l'accueil de loisirs le matin ?

OUI	19,20%
NON	63,70%
Ne se prononce pas	17,10%

- Votre enfant fréquentera-t-il l'accueil de loisirs l'après-midi ?

OUI	32,30%
NON	50,30%
Ne se prononce pas	17,40%

Au terme de cette première phase de concertation, **la Municipalité prend acte du choix largement majoritaire des parents pour une demi-journée de classe le mercredi matin. Elle communiquera comme elle s'y est engagée, en Conseil Municipal le 19 décembre, cette décision** retenue pour l'organisation de la semaine de nos élèves. Elle transmettra cette orientation aux autorités de l'Education Nationale.

Une deuxième phase de concertation s'ouvre désormais, le samedi 18 janvier 2014 au forum Andrée Chedid pour travailler ensemble la qualité des activités proposées, le moment où les placer, les lieux où elles seront pratiquées. C'est pourquoi, nous vous invitons à vous inscrire à l'adresse mail suivante rythmes.scolaires@mairie-orly.fr ou par téléphone au 01 48 90 21 54 en signalant le groupe de travail que vous voulez rejoindre :

Quand (le moment des activités), Quoi (quelles activités), Où (le lieu des activités), Comment (quelle information pour les enfants, les parents).

En vous remerciant encore de votre implication, nous vous assurons de nos salutations cordiales,

Le Comité de Pilotage

Annexe 3 : liste des structures disponibles

	ECOLES		GYMMNASE
1	CITE JARDIN	1	YOURI GAGARINE
2	JEAN MOULIN ELEM	2	DORVAL
3	CENTRE A	3	DESNOS
4	JEAN MOULIN MAT	4	ROMAIN ROLLAND
5	ROMAIN ROLLAND A ET B	5	MERMOZ
6	ROMAIN ROLLAND MAT	6	MARCEL CACHIN
7	NOYER GRENOT	7	PAUL ELUARD
8	JOLIOT CURIE ELEM		
9	FRED ET IRENE JOLIOT CURIE MAT		FORUM
10	MARCEL CACHIN ELEM A ET B	1	ANDREE CHEDID
11	MARCEL CACHIN MAT	2	NERUDA
12	PAUL ELUARD ELEM A ET B	3	SAINT EXUPERY
13	PAUL ELUARD MAT		
	ALSH		AUTRES
1	AIR France	1	ORANGERIE
2	MAISON DE L'ENFANCE	2	ECOLE DES ARTS
3	ALM JEAN MOULIN	3	SERVICE ARCHIVES
4	ALE LES ETOILES	4	CENTRE CULTUREL
5	ALE ANDREE CHEDID	5	SALLE MARCO POLO
6	ALM ANDREE CHEDID	6	LUDO IRENE JOLIOT CURIE
7	ALM LES EXPLORATEURS	7	LUDO CLEMENT ADER
8	ALE JOLIOT CURIE		
9	ALM MARCEL CACHIN		
10	ALE ADRIENNE BOLLAND		
11	ALM PAUL ELUARD		

Annexe 4 : Liste des écoles

Nom de l'école	Type	Nombre de classes	Nombre d'élèves 2013/2014	Nombre d'élèves 2014/2015
Cités Jardins	Maternelle	1	28	29
Jean Moulin	Maternelle	7	201	203
Noyer-Grenot	Maternelle	5	120	122
Romain Rolland	Maternelle	10	238	241
Joliot-Curie	Maternelle	10	226	242
Marcel Cachin	Maternelle	9	214	262
Paul Éluard	Maternelle	10	206	182
Cités Jardins	Élémentaire	2	42	42
Jean Moulin	Élémentaire	9	217	224
Centre	Élémentaire	5	134	138
Romain Rolland A	Élémentaire	10	233	240
Romain Rolland B	Élémentaire	10	214	245
Joliot-Curie	Élémentaire	14	307	326
Marcel Cachin A	Élémentaire	7	159	158
Marcel Cachin B	Élémentaire	7	168	171
Paul Éluard A	Élémentaire	5	99	101
Paul Éluard B	Élémentaire	7	155	161
			T = 2.961 élèves	T = 3.087 élèves

Annexe 5 : Organisation de la semaine de l'enfant

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30-11h30	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
11h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	COURS	Temps Activités Péri-scolaires (TAP) pour le secteur du mardi Cours pour le secteur du jeudi	Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	Temps Activités Péri-scolaires (TAP) pour le secteur du jeudi Cours pour le secteur du mardi	COURS
16h30-18h00	Études pour les élémentaires et Accueil du soir pour les maternelles	Études pour les élémentaires et Accueil du soir pour les maternelles		Études pour les élémentaires et Accueil du soir pour les maternelles	Études pour les élémentaires et Accueil du soir pour les maternelles
18h00-19h00	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir

Pour la journée du mercredi, les parents peuvent:

- Soit venir chercher leur enfant à la fin des cours à 11h30 et ils le gardent l'après-midi
- Soit venir le chercher à la fin des cours à 11h30 et l'enfant peut revenir à 13h30 pour profiter des activités des accueils de loisirs
- Soit il est pris en charge à 11h30 par les personnels d'animation, d'abord au restaurant scolaire, puis dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Annexe 6 : Les effectifs des deux secteurs

• Secteur du mardi :

Nom de l'école	Type	Nombre de classes	Nombre d'élèves 2014/2015
Jean Moulin	Maternelle	7	203
Jean Moulin	Elémentaire	9	224
École du Centre	Elémentaire	5	138
Joliot CURIE	Maternelle	10	242
Joliot CURIE	Elémentaire	14	326
Paul ELUARD	Maternelle	10	182
Paul ELUARD A	Elémentaire	5	101
Paul ELUARD B	Elémentaire	7	161
			T = 1.577 élèves

• Secteur du jeudi :

Nom de l'école	Type	Nombre de classes	Nombre d'élèves 2014/2015
Cité Jardins	Primaire	3	71
Noyer GRENOT	Maternelle	5	122
Romain ROLLAND	Maternelle	10	241
Romain ROLLAND A	Elémentaire	10	240
Romain ROLLAND B	Elémentaire	10	245
Marcel CACHIN	Maternelle	9	262
Marcel CACHIN A	Elémentaire	7	158
Marcel CACHIN B	Elémentaire	7	171
			T = 1.510 élèves

FICHE D'INSCRIPTION
TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)
LE MARDI OU LE JEUDI DE 13h30 à 16h30

Il s'agit d'inscrire votre enfant dans un parcours culturel, scientifique, sportif et ludique. Les inscriptions sont pour une année scolaire, **la fiche sanitaire de votre enfant doit impérativement être à jour.**

La participation aux activités périscolaires est gratuite. Les enfants inscrits ne pourront en aucun cas quitter les ateliers avant **16H30.**

Les enfants qui ne sont pas inscrits à ces ateliers, sont récupérés par leurs parents et leur sortie est définitive à 11h30.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse de l'enfant :

.....

Ecole fréquentée :

Niveau de classe à la rentrée 2014:.....

Fait à : le

Nom du représentant légal de l'enfant :

Signature :

DOCUMENT A RENDRE A L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT

AVANT LE 23 JUIN 2014

Annexe 8 : Exemple d'activités proposées aux enfants durant les TAP

	Intitulés des activités	Description des activités	Tranche d'âge concernée
La culture et les arts	Création d'une fresque illustrant un conte	Atelier d'illustration autour d'un conte	2 ans - 5ans
	Sensibilisation aux jeux d'écriture avec création d'une histoire	À partir de jeu d'écriture, l'animateur amène les enfants par petits groupes à créer leur propre histoire	9 ans - 10 ans
Les activités physiques	Jeux de parcours	Mise en place de jeux de parcours	3 ans
	Jeux de touches, de lutte et de distance au service de la règle et de la citoyenneté	Améliorer le mieux vivre ensemble par la pratique d'activités physiques	4 ans - 10 ans
Les sciences et les découvertes	Les merveilles de la nature	Mise en place d'un atelier jardinage	Tous
	Découverte de l'électricité	Expérience autour de l'électricité et réalisation d'un jeu électrique, de lanternes, de piles	9 ans - 10 ans
Les activités éducatives et ludiques	Les accidents domestiques	Sensibilisation des enfants aux règles de sécurité	3 ans - 6 ans
	La reconnaissance du jeu comme objet culturel	Mise en place de séance de jeux variés de jeu du monde	9 ans - 10 ans